

Décision du Maire

N° 2025-272

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : EXECUTION DES PRESTATIONS NECESSAIRES AU NETTOYAGE ET
A L'ENTRETIEN DES LOCAUX MUNICIPAUX – MARCHE A
PROCEDURE ADAPTEE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la consultation engagée, par le biais d'une publication sur le profil acheteur de la Ville et au BOAMP, avec une remise des offres fixée au 28 novembre 2025 ;
- Considérant que la consultation a pris la forme d'un accord cadre à bons de commande avec un minimum et un maximum exprimé en euros, composé de deux lots : lot 1 : Nettoyage du Musée Beurnier-Rossel pour un minimum annuel de 4 000 €HT et un maximum annuel de 10 000 €HT ; Lot 2 : Nettoyage des vitres des écoles maternelles, élémentaires, gymnases, et autres bâtiments pour un minimum annuel de 5 000 €HT et un maximum annuel de 15 000 € HT ;
- Considérant les 7 réponses reçues pour le lot 1 et 6 réponses reçues pour le lot 2, et considérant les critères de choix indiqués dans le règlement de consultation ;
- Considérant que les offres retenues sont économiquement les plus avantageuses.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer l'accord-cadre pour une période initiale de 1 an reconductible 3 fois comme suit :
 - Lot 1 Nettoyage du Musée Beurnier-Rossel, avec la société ENTREPRISE GUY CHALLANCIN (93400 SAINT-OUEN)
 - Lot 2 Nettoyage des vitres des écoles maternelles, élémentaires, gymnases, et autres bâtiments avec la société HOUBERON NETTOYAGE SERVICES (25460 ETUPES)

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Pour le Maire empêché, l'adjoint suppléant

Fait à Montbéliard, le lundi 29 Décembre 2025

Le Maire



Déposée en Sous-Préfecture le : 29/12/2025

Affichée le : 29/12/2025

Alexandre GAUTHIER

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbeliard.com